



PREFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Service maritime et littoral

Affaire suivie par : Sandrine VINATIER
Email : sandrine.vinatier@calvados.gouv.fr
Téél. : 02.31.43.15.56

Réglementation de la pêche à pied à titre de loisir relative au ramassage des coquillages sur les gisements de pêche dans le département du Calvados

N° de zone	Secteur		Coquillages présents		Statut
14-020	De l'estuaire de la Seine jusqu'au club nautique de Trouville		Coques	Moules	Interdit de façon permanente
14-030	Du club nautique de Trouville à l'estuaire de la Dives		Coques, tellines, mactres, couteaux	Moules	Autorisé tous les jours
	Houlgate		Coques		Fermé temporairement pour raisons sanitaires
14-031	De l'estuaire de la Dives au poste de secours principal de Merville-Franceville		Coques, tellines, mactres, couteaux	Moules	Fermé temporairement pour raisons sanitaires
	Du poste de secours principal de Merville-Franceville à la limite administrative de Ports Normands Associés (PNA)		Coques, tellines, mactres, couteaux	Moules	Temporairement fermé – raisons sanitaires Pour les moules : temporairement fermé pour raisons sanitaires
14-032	Merville-Franceville Ouest (de la limite administrative de PNA à l'estuaire de l'Orne)		Coques, tellines, mactres, couteaux	Moules	Temporairement fermé - ressource
14-040	Estuaire de l'Orne (Baie de Sallenelles)		Coques	Moules	Interdit de façon permanente
14-041	Pointe du Siège – Ouistreham		Coques		Temporairement fermé - ressource
				Moules	Fermé temporairement (travaux de l'avant-port de Ouistreham à compter du 04 novembre 2019)
14-050	De l'encrochement de Ouistreham à la rue Courbet à Colleville-Montgomery		Coques, couteaux	Moules	Temporairement fermé pour raisons sanitaires

N° de zone	Secteur	Coquillages présents	Statut	N° de zone	Secteur
14-070	De la rue Courbet à Colleville-Montgomery jusqu'au poste de secours de Bernières sur mer	Oursins, bulots, bigorneaux	Coques, couteaux		Autorisé tous les jours
				Moules	Autorisé tous les jours
14-080	Du poste de secours de Bernières sur mer jusqu'à la cale du « paisty vert » à Ver sur mer	Oursins, bulots, bigorneaux	Coques, couteaux	Moules	Autorisé tous les jours
14-100	De la cale du « paisty vert » à Ver sur mer jusqu'à la cale d'Asnelles-Meuvoines (zone conchylicole)		Coques	Moules	Autorisé tous les jours (*25 mètres des parcs conchylicoles)
14-110	De la cale de descente à la mer d'Asnelles-Meuvoines à la cale « Eisenhower » à Tracy sur mer		Coques	Moules	Autorisé tous les jours
14-120	De la cale « Eisenhower » à Tracy sur mer à la digue Est du port de Port en Bessin	Bulots, bigorneaux			Autorisé tous les jours
				Moules	Temporairement fermé - ressource
14-130	De la digue Ouest de Port en Bessin à la cale à bateaux d'Aure sur mer	Bulots, bigorneaux			Autorisé tous les jours
				Moules	Temporairement fermé - ressource
14-135	De la cale à bateaux d'Aure sur mer à l'estacade de Vierville sur mer	Bulots, bigorneaux	Coques	Moules	Autorisé tous les jours
14-140	De l'estacade de Vierville sur mer à Englesqueville la Percée	Bulots, bigorneaux	Coques	Moules	Autorisé tous les jours
14-150	D'Englesqueville la Percée à la jetée Est du port de Grandcamp-Maisy	Bulots, bigorneaux		Moules	Autorisé tous les jours
14-160	Grandcamp-Maisy (zone conchylicole)	Bulots, bigorneaux		Moules	Autorisé tous les jours (*25 mètres des parcs conchylicoles)
14-161	Grandcamp-Maisy Ouest et Gêfosse-Fontenay (zone conchylicole)		Coques	Moules	Fermé – ressource / sanitaire
14-170	Gêfosse-Fontenay Sud (le Wigwam)		Coques		Fermé – ressource / sanitaire